



Informations rentrée 2024/2025

Cette circulaire est à conserver durant toute l'année scolaire, il est important de prendre connaissance de toutes les informations qu'elle contient. Merci de la lire attentivement.

Equipe Pédagogique

9 classes :

- CP : Marina Peyron ; Mélodie Coffy
- CP : Delphine Paltani
- CE1/CE2 : Myriam Armand
- CE1/CE2 : Florence Miele, Sandrine Sagnol
- CE2 : Camille Potus-Pessemesse ; Mélodie Coffy
- CM1 : Caroline Pangaud-Bataille
- CM1 : Sylvain Ploton
- CM2 : Camille Aulagnier
- CM2 : Julien Berne ; Mélodie Coffy
- Titulaire remplaçant affecté à l'école d'Aurec-sur-Loire : Laurent Berne
- Enfants allophones et Enfants du voyage : Nathalie Moulin
- AESH : Dominique Moulin ; Fabienne Tracol, Isabelle Forissier, Sabrina Badol

L'ensemble de l'équipe pédagogique est à votre écoute tout au long de l'année, en cas de problèmes, d'interrogations ou d'incompréhensions, n'hésitez pas à prendre rendez-vous pour nous en parler.

Horaires de l'école

Matin : 8h30 (portes ouvertes à 8h20) à 11h45

Après-midi : 13h45 (portes ouvertes à 13h35) à 16h30

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires. Dans le cadre des différents plans de sécurité, **les portes sont fermées à 8h30 le matin et 13h45 l'après-midi**.

Le matin et l'après-midi chaque enfant est accueilli dans sa classe, à l'exception des élèves dont l'enseignant est en charge de l'ouverture du portail, ceux-ci restent dans la cour jusqu'à la sonnerie. Cet accueil est susceptible d'évoluer au cours de l'année, si c'est le cas vous en serez évidemment informés.

Arrivée et départ des élèves à l'école

Ils se feront sur deux portails différents, portail principal pour tous les CP, pour les CE1/CE2 de Myriam Armand et Florence Miele et Sandrine Sagnol ainsi que pour les CM2 de Julien Berne et Mélodie Coffy. Le portail de la cour arrière pour les CE2 de Camille Poutus-Pessemesse, les CM1, les CM2 de Camille Aulagnier.

Une récréation est organisée le matin, avec des espaces délimités en fonction des âges des élèves de 10h10 à 10h30 et deux récréations sont organisées l'après-midi, à différents horaires là aussi en fonction des âges des élèves.

Circulaire de rentrée concernant la sécurité

La nouvelle posture Vigipirate « Eté-Automne 2024 » est active depuis le 7 mai 2024. Elle maintient le plan à son niveau sommital « urgence attentat » activé depuis le 24 mars dernier.

Les consignes suivantes sont rappelées aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- L'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants. Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.

Garderie

Un accueil est assuré à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir. Pour les inscriptions, renseignements auprès de la responsable à l'école ou en mairie. En cas d'inscription de dernière minute, ou de désinscription de dernière minute, contacter la mairie au 04/77/35/40/13.

Cantine

Pour toute information concernant la cantine, rendez-vous sur le site internet habituel : <https://aurecrestaurationscolaire.fr/>, pour tout contact, un mail : restaurationscolaire.aurec@gmail.com et un numéro de téléphone : 04 77 75 83 55.

Les élèves sont récupérés dans les classes par les personnels de cantine quelques minutes avant la sonnerie, vers 11h40. Ils sont alors surveillés par ce personnel. Au moment de la sonnerie, et après être sortis des bâtiments, les autres élèves sont accompagnés par les enseignants jusqu'au portail qui leur est réservé. Rappel des règles de réservation à la cantine : au plus tard la veille avant 8h30, et le vendredi avant 8h30 pour le lundi. Si absence, inscription de dernière minute ou problème, vous devez contacter le service cantine aux coordonnées données ci-avant.

A noter que pour les élèves mangeant régulièrement à la cantine, un habit de pluie, qui restera dans le cartable, est vivement conseillé.

Nous vous rappelons que le service de cantine est un temps de vie collective où chacun doit respecter les règles simples de vie en communauté pour que ce moment soit agréable pour tous. Merci de nous aider à sensibiliser les enfants à ces règles.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'année scolaire 2023/2024 est toujours en vigueur et le sera jusqu'au prochain conseil d'école. Nous vous invitons à le consulter sur le site internet de l'école, rubrique infos pratiques, règlement intérieur <https://sitesecoles43.ac-clermont.fr/0430380e/informations-pratiques/reglementation/>

Hygiène

Depuis quelques années, les poux assiègent les cheveux, même les plus propres. La non prolifération de ces parasites est l'affaire de tous. Nous vous demandons de bien vérifier la chevelure de votre enfant et de la traiter si besoin.

Liaison école/famille

En ce début d'année, chaque élève de l'école se voit remettre un cahier de « liaison ». Il est le lien privilégié de communication entre les parents et l'équipe éducative, il doit être consulté régulièrement et les mots qui y figurent sont à signer une fois lus afin d'attester de la prise de connaissance des informations données.

L'adresse mail de l'école : ec43.pub.aurecsurloire.elem@ac-clermont.fr

Le site internet de l'école est aussi un moyen de s'informer sur la vie de l'école en général et de la classe en particulier :

<https://sitesecoles43.ac-clermont.fr/0430380e/>

A noter les jours de décharge de direction, à privilégier pour vos appels ou rendez-vous : le lundi et le vendredi.

Assurance

Celle-ci est **obligatoire** pour toutes les activités « facultatives » (garderie, cantine, sorties sportives, culturelles, de fin d'année...). L'assurance de votre enfant doit couvrir obligatoirement les dommages dont il serait l'auteur (**responsabilité civile**) et ceux qu'il pourrait subir (**individuelle accidents corporels**) et cela dans le cadre scolaire comme périscolaire.

Merci de nous faire parvenir dans les jours qui viennent un **justificatif** de votre assurance scolaire comportant obligatoirement les mentions : « **responsabilité civile** » et « **individuelle accidents corporels** ».

Fréquentation scolaire

Le ministère de l'Education Nationale, nous précise régulièrement que « *La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité absolue qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Chaque élève (...) a droit à l'éducation. Ce droit à l'éducation scolaire a pour corollaire le respect de l'obligation d'assiduité, condition première de la réussite scolaire.* » Dans ce cadre, les personnels de l'école doivent être informés des absences en temps et en heure. Les mesures d'aide et d'accompagnement seront proposées par l'école afin de mettre en œuvre tous les moyens pédagogiques, éducatifs et de soutien pour favoriser le retour de l'assiduité de l'élève.

Ainsi, toute absence doit être justifiée sinon : lorsque quatre demi-journées d'absences non justifiées (consécutives ou non) ont été constatées dans une période d'un mois, le directeur d'école transmet sans délai le dossier de l'élève à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription dont relève son école.

Face aux retards, nous mettons en place les « tickets de retard ». Ainsi, chaque élève arrivant après la fermeture du portail aura un ticket de retard à faire signer par son représentant légal, au bout de 5 retards, un rendez-vous sera fixé avec la famille pour

trouver une solution à ce problème. Si le problème persiste, l'inspecteur de la circonscription sera informé et pourra prendre les décisions nécessaires.

Elections des parents d'élèves

Elles seront organisées par correspondance et auront lieu jusqu'au vendredi 11 octobre. Tous les parents qui le souhaitent peuvent se présenter. Vous pouvez vous faire connaître dès à présent auprès de l'enseignant(e) de votre enfant.

Vacances scolaires

Vacances de la Toussaint: du vendredi 18 octobre 2024 après les cours au *lundi 4 novembre 2024* au matin.

Vacances de Noël: du vendredi 20 décembre 2024 après les cours au *lundi 6 janvier 2025* au matin

Vacances d'hiver: du vendredi 21 février 2025 après les cours au *lundi 10 mars 2025* au matin

Vacances de printemps: du vendredi 18 avril 2025 après les cours au *lundi 5 mai 2025* au matin

Pont dit « de l'ascension »: du *mardi 27 mai 2025* après les cours au *lundi 2 juin 2025* au matin

Vacances d'été : *vendredi 4 juillet 2025* après les cours

A NOTER : le « **lundi de Pentecôte** » est un jour sans école dit "de solidarité" : *lundi 9 juin 2025*

En espérant que la rentrée se soit bien passée pour tous, parents comme enfants, je vous prie de croire que l'ensemble de l'équipe pédagogique mettra tout en œuvre durant cette année scolaire pour offrir à votre enfant un enseignement de qualité.

Toutefois, si vous rencontrez le moindre problème, aussi minime soit-il, n'hésitez pas à venir nous rencontrer le plus tôt possible afin de résoudre ce dernier dans les meilleurs délais.

Je vous remercie pour la confiance que vous saurez accorder à notre travail.

**Pour l'ensemble de l'équipe pédagogique,
le directeur,
Julien BERNE**